



DU 6 AU 16 MARS 2025

JULIE KEEPS QUIET

a film by LEONARDO VAN DIJL



63^e SEMAINE
DE LA CRITIQUE
CANNES 2024

JULIE KEEPS QUIET (JULIE SE TAIT)

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

15-19 ans

INTRODUCTION 3

Fiche technique du film	3
L'histoire du film	3
Avant la projection du film	4

PENDANT LE FILM 5

Le cadrage	5
La bande son	6
Les couleurs	7
Julie : son comportement, son évolution	8

APRÈS LE FILM 9

Le titre du film	9
Les thèmes abordés par le film	9
Analyse de quelques images	10
Discussion : Julie est-elle faible ou forte ?	12

APRÈS LE FILM 13

Jeu de questions-réponses (en ligne)	13
--	----

FICHE D'INFORMATION 14

INTRODUCTION

FICHE TECHNIQUE DU FILM

Titre original : Julie zwijgt, 2024

Réalisateur : Leonardo Van Dijn

Scénaristes : Leonardo Van Dijn, Ruth Becquart

Avec : Tessa Van den Broeck, Koen De Bouw, Claire Bodson

Genre : Drame

Durée : 1h37

Pays d'origine : Belgique, Suède

Langue : VO Flamand avec sous-titres FR ou ALL

Distribution Benelux : Paradiso Films

Production : De Wereldvrede

Coproduction : Les Films du Fleuve, Hobab, Film i Väst, VRT

Sortie en Belgique et Suède : 16 octobre 2024

Sortie en France : 29 janvier 2025

L'HISTOIRE DU FILM

La vie de Julie, vedette d'une académie d'élite de tennis, gravite autour de ce sport qu'elle adore. Quand son entraîneur fait l'objet d'une enquête puis est rapidement suspendu de ses fonctions, tou-te-s les joueur-euse-s sont encouragé-e-s à témoigner. Mais Julie décide de se taire.

AVANT LA PROJECTION DU FILM

- **Que peut-on deviner du personnage de Julie à partir de l'affiche ?**

.....
.....
.....

- **Quels seront, d'après vous, les thèmes abordés par ce film ?**

.....
.....
.....

- **Selon vous, pourquoi le réalisateur a-t-il choisi le tennis comme toile de fond pour raconter cette histoire ?**

.....
.....
.....

- **Le titre du film en français est « Julie se tait ». Quand choisissez-vous de vous taire/de ne rien dire plutôt que de parler ?**

.....
.....
.....

- **En différents groupes déterminés avant la projection, soyez attentifs :**

1. **au cadrage, aux plans de prise de vue (gros plan, plan rapproché...¹) ;**
2. **à la bande son (à quel moment la musique est-elle présente ou absente, quels autres éléments sonores apparaissent...) ;**
3. **à l'utilisation des couleurs ;**
4. **au comportement de Julie : comment change-t-il au fil de l'histoire ?**

Vous vous servirez des pages 5 à 8 pour prendre des notes pendant le visionnage.

.....
¹ Sites utiles : <https://apprendre-le-cinema.fr/vocabulaire-cirmes-expliques/> ou <https://www.herbak.bzh/blog/lexique/termes-techniques>

PENDANT LE FILM

LE CADRAGE

- *Gros plan (encadre un personnage au niveau des épaules ou juste au-dessus) :*
- *Plan rapproché (encadre un personnage du buste vers le haut, en incluant ses expressions du visage et une partie de son environnement immédiat) :*
- *Plan d'ensemble (montre une grande partie de l'environnement) :*
- *Plan subjectif (la caméra donne l'impression d'adopter le point de vue d'un personnage) :*
- *Observation(s) concernant le montage : combien de temps reste-t-on sur une scène ? Le temps d'un plan ?*

LA BANDE SON

- *Notez ici à quel moment du film, dans quelle(s) scène(s), il y a de la musique.*

- *De quel genre de musique s'agit-il (rythmée, monotone, douce, angoissante...)?*

- *Notez également d'autres éléments sonores qui vous frappent (par ex. un cri, un bruit inattendu...).*

- *Quel rôle le silence joue-t-il dans le film ? Peut-il être considéré comme un personnage ?*

LES COULEURS

- *Que pensez-vous du choix des couleurs de façon générale ?*
- *Y a-t-il des moments où les couleurs froides/chaudes sont plus présentes ?*

JULIE : SON COMPORTEMENT, SON ÉVOLUTION

- *Julie est une star montante du tennis. À quel moment sa vie bascule-t-elle ?*

- *Comment Julie vit-elle la tension à laquelle elle est confrontée tant au niveau sportif qu'au niveau émotionnel ?*

- *Julie évolue-t-elle une fois que sa vie a été bouleversée ? Comment ? Pourquoi ?*

- *D'après vous, si Julie avait choisi de parler dès le début, l'histoire aurait-elle été différente ? Qu'est-ce qui a pu motiver ce choix du réalisateur ?*

APRÈS LE FILM

LE TITRE DU FILM

Observez le titre du film en V.O., puis dans sa traduction française, anglaise et allemande. (*Julie zwijgt*, *Julie se tait*, *Julia Keeps Quiet*, *Julie bleibt still*).

D'après vous, lequel de ces titres implique :

- **une action volontaire de Julie ;**
- **un choix neutre de Julie ;**
- **la volonté de Julie de ne pas parler par discrétion ou par peur.**

Il est clair que les quatre titres, dans leur langue respective, évoquent l'idée de parole et de silence.

Mais peut-on y lire un choix de Julie (de rester silencieuse), le résultat d'une pression (Julie pense qu'elle ne devrait pas parler) ou une incapacité de s'exprimer (Julie ne sait pas comment dire ce qu'elle a vécu) ? Justifiez votre réponse !

LES THÈMES ABORDÉS PAR LE FILM

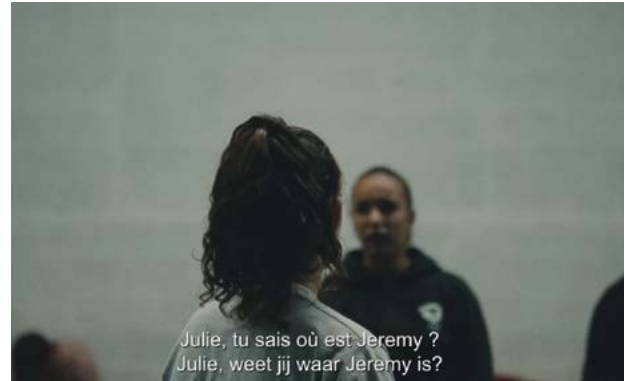
Voici six notions ou idées. Laquelle ou lesquelles vous paraît/paraissent la/les plus appropriée/s pour parler du film ? Pourquoi ? Discutez-en en classe !

- **la résistance à la pression, la résilience ;**
- **le silence comme moyen d'expression ;**
- **la dénonciation de toutes sortes d'abus ;**
- **les hésitations d'un-e individu-e face à des choix difficiles ;**
- **le sport comme expression de la pression sociale qui pèse sur les adolescent-e-s ;**
- **la solitude, le confinement ;**
- **la fiction au lieu du documentaire : un choix essentiel pour parler d'un sujet important.**

ANALYSE DE QUELQUES IMAGES

Souvenez-vous des images suivantes et essayez de répondre aux questions qui vous semblent les plus intéressantes.

- **Voici le début du film. Julie s'entraîne. Qu'est-ce qui vous surprend ? Dites trois mots qui vous viennent à l'esprit en voyant ces deux scènes. En quoi annoncent-elles la suite du film ?**



- **Au moment où la mort d'Aline est annoncée, le club remet en question ses propres pratiques, celles de ses entraîneur·euse·s et tout particulièrement celles de Jeremy. On décide donc de mettre en place des entretiens avec les joueur·euse·s et de suspendre momentanément Jeremy. Qu'est-ce que cette photo de Julie exprime face à cette décision ?**



- **Ces deux images soulignent bien l'ambiguïté de situations auxquelles de jeunes sportifs-ves peuvent être exposés. Comment y faire face ?**



- **Jeremy prend la parole à plusieurs reprises. Qu'est-ce que ces deux scènes évoquent à Julie ? Que vous évoquent-elles ? Quel changement peut-on remarquer chez Julie à partir du moment où elle entend le témoignage de Jeremy ?**



- **Comparez cette image à toutes les autres scènes où Julie se trouve avec son chien. Que remarquez-vous ? Argumentez.**



- **Voici trois moments importants de la fin du film. Lequel d'entre eux va permettre à Julie de prendre la décision définitive de témoigner ?**



DISCUSSION EN CLASSE : JULIE EST-ELLE FAIBLE OU FORTE ?

POUR FINIR

JEU DE QUESTIONS - RÉPONSES



MERCI D'AVOIR PARTICIPÉ AU DÉBAT !

FICHE D'INFORMATION

Les violences interpersonnelles dans le sport et le Safeguarding

Les violences interpersonnelles dans le sport désignent tous les types de comportements inappropriés entre personnes dans le cadre de leur pratique sportive et pouvant avoir un effet néfaste sur le bien-être physique ou psychologique d'une ou plusieurs personnes. Il existe 4 types principaux de violences interpersonnelles :

- Les violences psychologiques
- Les violences physiques
- Les violences sexuelles
- La négligence

Le Safeguarding désigne l'ensemble des mesures mises en place pour prévenir, combattre et corriger ces comportements.

Les violences psychologiques se définissent comme tout acte malvenu comprenant la diffamation, la dévalorisation, le rejet, le confinement, l'isolement, l'agression verbale, l'humiliation, l'intimidation, l'infantilisation ou tout autre comportement susceptible de miner le sentiment d'identité, de dignité ou d'estime de soi d'une personne. Ce type de comportement est au cœur de la plupart des types d'abus, car tout type d'abus possède une dimension psychologique. Il peut souvent être perçu comme du harcèlement ou du cyberharcèlement.

Les violences physiques se définissent comme tout acte intentionnel ou indésirable, par exemple des coups de pied, des coups de poing, des morsures ou des brûlures, qui causent des blessures ou des dommages physiques. Il peut s'agir de consommation forcée d'alcool ou de pratiques de dopage systématique. Il peut également s'agir de toute activité physique forcée ou inappropriée, comme un entraînement inadapté à l'âge ou au physique de l'athlète. L'entraînement forcé ou excessif peut passer inaperçu dans un environnement sportif, car les ambitions des athlètes et des entraîneur·euse·s, ainsi que la pression des pairs, peuvent conduire les un·e·s ou les autres à imposer ou à assumer des charges d'entraînement et/ou des engagements de compétition excessifs. Le dialogue entre les athlètes et les entraîneur·euse·s visant à fixer des objectifs de performance mutuellement acceptés et réalisables peut aider à définir des exigences d'entraînement tolérables et acceptables. Il appartient aux entraîneur·e·s de tempérer les ambitions qui peuvent aller à l'encontre de la santé et du bien-être d'un·e athlète.

Les violences sexuelles peuvent être classées en 2 catégories : les abus et le harcèlement sexuel. Un **abus sexuel** est tout comportement de nature sexuelle, avec ou sans contact (avec ou sans pénétration), pour lequel le consentement n'est pas donné, ne peut pas être donné, est forcé ou manipulé. Cela comprend le fait pour des individu·e·s de visionner ou de créer du contenu à caractère sexuel, d'assister à des activités sexuelles, d'encourager d'autres personnes à se comporter de manière sexuellement inappropriée ou de manipuler une personne en vue d'un abus. Le **harcèlement sexuel** peut être perpétré par des hommes et des femmes et se produit souvent lorsqu'une personne est en position de pouvoir sur une autre. Le harcèlement sexuel désigne tout comportement indésirable ou malvenu de nature sexuelle, qu'il soit verbal, non verbal ou physique. Il peut s'agir, par exemple, de questions intimes non souhaitées ou dégradantes concernant le corps, les vêtements ou la vie privée d'une personne, de plaisanteries à connotation sexuelle ou de propositions ou demandes d'actes sexuels non consensuels. Il peut s'agir de messages textuels, d'appels téléphoniques, de lettres ou de toute autre forme de communication à contenu sexuel non souhaité. Il peut également s'agir de regards fixes, de gestes ou du partage de photographies ou d'images à connotation sexuelle. Les exemples de harcèlement sexuel physique sont les contacts physiques non nécessaires à caractère sexuel tels que les pincements, les tentatives d'embrasser, les tentatives de caresser ou les attouchements.

La négligence est définie par le fait de ne pas fournir un niveau minimum de soins, physiques ou émotionnels, qui cause un préjudice, permet qu'un préjudice soit causé ou crée un risque imminent de préjudice. Cela concerne généralement les soins apportés par les parents ou les personnes en charge des enfants, mais aussi d'autres personnes qui ont un devoir de diligence envers une autre personne, comme un·e entraîneur·se ou des responsables d'équipe envers un·e athlète. Il peut s'agir du manquement à l'obligation de fournir de l'eau en quantité suffisante lorsque les températures sont élevées, des vêtements adéquats lorsqu'il fait froid ou du manquement à l'obligation de fournir de la nourriture, un logement ou des conditions de voyage sûres en cas de déplacement organisé par le Club ou la FLF.

Liste des services proposant de l'aide pour les sportif·ve·s au Luxembourg

Le Ministère des Sports propose de signaler toute violence interpersonnelle sur son site : <https://sports.public.lu/fr/signaler-violence.html>

L'ALAD proposera également bientôt une cellule d'écoute à travers son service Safeguarding, qu'il sera possible de contacter par e-mail ou de manière anonyme par le biais de notre site web et d'un formulaire dédié. Un service d'écoute dédié aux mineur·e·s existe également auprès du **KJT (Kanner a Jugendtelefon)**, que l'on peut joindre par téléphone au 116 111 ou sur leur site internet (<https://www.kjt.lu>) de manière anonyme.

CRÉDITS

AUTEURE

Danielle Hoffelt

Pour la fiche d'information *Les violences interpersonnelles dans le sport et le Safeguarding* :
ALAD, Agence Luxembourgeoise Antidopage

GRAPHISME

Les M Studio

AVEC LE SOUTIEN DE



LUXEMBOURG CITY FILM FESTIVAL



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture



www.luxfilmfest.lu